



Procès verbal du conseil d'Administration du lycée David d'Angers du mardi 16 novembre 2021

Présents, Absents Excusés : Voir liste d'émargement jointe

Le Proviseur Après avoir constaté que le quorum était atteint (21 membres présents), le conseil est déclaré ouvert à par Monsieur le Proviseur à 18h20.
Affaire suivie par :

Madame HOUARI sera la secrétaire de séance
Monsieur le Proviseur procède à la Lecture de l'ordre du jour.

Téléphone
02.41.88.49.61

Fax
02.41.86.83.44

Courriel
Ce.0490001K@ac-nantes.fr

1, rue Paul Langevin
BP 63504
49035 ANGERS CEDEX
01

Rappel de l'ordre du jour :

Domaine pédagogique

- Approbation du PV du Conseil d'Administration du 21 octobre (réalisé par M. Lalanne)
- Auto-évaluation du lycée
- Contrat d'objectifs

Domaine logistique

- Voyages (un voyage en Italie)
- Projet de budget 2022
- Délégation pour les marchés n'excédant pas les seuils fixés par l'article 28 des marchés publics
- DBM pour information
- DBM pour vote
- Avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs
- Convention CRID
- Sortie d'inventaire

Questions diverses

Monsieur le Proviseur rappelle quels documents ont été reçus par les administrateurs

- Le projet de budget
- Le contrat d'objectifs
- Les DBM, contrats et conventions
- Pour simple information, les prévisions d'effectifs
- Le « guide » de l'auto-évaluation

1- Approbation du Procès-verbal du CA du 21 octobre 2021

Le Compte rendu du Conseil d'Administration du 21 octobre est approuvé à l'unanimité (21 membres présents).

Un représentant des élèves s'interroge sur ce que doit contenir un tel compte rendu. Monsieur le Proviseur répond que cela dépendra des questions, des secrétaires de séance aussi mais qu'il n'est pas obligatoire de retranscrire mot à mot les échanges prononcés.

2- Auto-évaluation du Lycée

Monsieur le Proviseur annonce que le lycée sera concerné par l'évaluation des EPLE, comme tous les lycées et collèges du pays. Monsieur le Proviseur précise que cela ça se

déroule globalement en deux phases principales : une auto-évaluation et une évaluation externe, réalisée par des inspecteurs ou chefs d'établissements. Cela vient de se terminer au collège (le processus avait commencé en septembre) et l'évaluation externe sera présentée aux membres du Conseil d'Administration du collège David d'Angers.

Monsieur le Proviseur a présenté les opérations futures au Conseil Pédagogique. Il leur a demandé de ne pas relayer l'appel d'offres tant qu'il ne l'avait pas fait aussi en Conseil d'Administration.

Monsieur le Proviseur fait donc appel aux représentants des professeurs, élèves, agents et parents pour qu'ils participent aux travaux. Il y aura deux réunions : le lundi 6 décembre à 18h15 et le lundi 10 janvier 2022 à la même heure.

Monsieur le Proviseur précise qu'une partie significative de cette auto-évaluation a déjà été construite à travers les réflexions qui ont conduit au Contrat d'Objectifs et au Bilan Pédagogique dont les administrateurs ont pu prendre connaissance.

3- Contrat d'objectifs

Monsieur le Proviseur suggère de passer au point suivant, à savoir le Contrat d'Objectifs. Monsieur le Proviseur rappelle qu'il y a eu plusieurs réunions l'année dernière pour analyser l'établissement, faire le point sur l'ancien contrat, définir de nouveaux objectifs. Ce contrat a été évoqué avec M. le Directeur Académique, qui a suggéré quelques précisions dans la détermination des indicateurs.

Monsieur le Proviseur soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration ce contrat d'objectifs. Il est approuvé à l'unanimité (21 membres présents).

4- Voyage scolaire en Italie

Monsieur le Proviseur demande à Madame Bougeard, représentante des professeurs, de faire une présentation du futur voyage en Italie. Mme Bougeard est en effet la porteuse de ce projet. Il s'agira d'aller en mai à Rome et à Bologne. Ce sera notamment l'occasion de rencontrer les lycéens Italiens avec lequel nos élèves correspondent.

Monsieur le Proviseur se réjouit que de nouveau il semble envisageable de permettre aux jeunes lycéens de circuler en Europe. Une attestation vaccinale sera exigée et cela sera précisé aux parents. Monsieur le Proviseur précise qu'il pense le faire vers le mois de février.

M. Cadière, représentant des parents, suggère que cette information soit réalisée plus tôt, de façon à laisser aux parents dont les enfants ne seraient pas vaccinés suffisamment de temps pour prendre une décision. Il ne faudrait pas donner l'impression de les prendre à la gorge.

M. Cadière rappelle aussi qu'il demande régulièrement que soit rappelé aux élèves et aux familles qu'il existe un fonds social lycéen qui est destiné à permettre à tous de n'être pas privé de telles opportunités pour des raisons purement financières. Monsieur le Proviseur confirme que cette demande est écrite noir sur blanc dans au moins un des P.V. des Conseils d'Administration de l'année dernière et qu'il n'y manquera pas de faire un tel rappel.

Monsieur le Proviseur soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration :

- le projet de ce voyage. Il est approuvé à l'unanimité (21 voix)
- le projet de budget de ce voyage. Il est approuvé à l'unanimité (21 voix).
-

5- Décisions budgétaires modificatives

Monsieur le Proviseur passe maintenant aux DBM et demande à Monsieur Decoux d'en faire la présentation.

M. Decoux fait une présentation des DBM pour information et pour vote

- l'une pour information : sortie cinéma du 22 octobre 2021
- l'une pour vote composée de 2 opérations, approuvée à l'unanimité.

6- Projet de budget

M. Decoux fait maintenant une présentation détaillée du budget prévisionnel 2022.

Une question sur les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage est posée. Monsieur le Proviseur précise les conditions de collecte de la taxe d'apprentissage dans l'établissement du fait de la filière STMG.

Une question sur l'utilisation de la caisse de solidarité permet de préciser que celle-ci peut être utilisée pour les voyages scolaires.

Ce projet de budget est adopté à l'unanimité (21 voix).

7- Délégation pour les marchés n'excédant pas les seuils fixés par l'article 28 des marchés publics

Monsieur le Proviseur passe au point suivant, la délégation pour la passation des marchés publics. M. Decoux explique ce que signifie cette délégation. Elle est approuvée à l'unanimité.

8- Avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs

L'avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs est maintenant soumis au vote des administrateurs et approuvé à l'unanimité.

9- Convention CRID

La Convention avec le CRID est présentée et approuvée à l'unanimité.

10- Sortie d'inventaire

Une sortie d'inventaire est présente par M. Decoux et approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Proviseur souhaite revenir sur un des échanges qu'il avait eu en septembre avec les membres du Conseil d'Administration. Il s'agit de la sécurisation de la rue Paul Langevin. Monsieur le Proviseur précise qu'il a pu se réunir avec M. Martin, Adjoint à la Voirie.

M. Martin a proposé de rencontrer les membres du C.A. du collège en février quand quelques aménagements (au moins visuels) auront pu être réalisés. M. Cadière félicite l'avancée de ce dossier de longue date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close par Monsieur le Proviseur à 19h50.

Le secrétaire,
Mme HOUARI Malika

Le Président,